

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le treize novembre, à dix-neuf heures, le
Présents :	52	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des
Absents excusés :	21	Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après convocation légale
Pouvoirs :	8	sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.
Votants :	60	

**Présents :**

M. Daniel MIRAL, M. Louis RAYNAL, M. René KAIQUE, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Joseph BOUDOU, M. Guy MICHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Christian GENDRE, M. Pierre CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, MME Martine CHAZARIN, M. Joël BRUN, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, MME Céline CHARRIAUD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, M. Philippe ECHALIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Pierre SÉGUIS, M. Pierre JARLIER, MME Martine GUIBERT, MME Sylvie CHADEL, M. Philippe DELORT, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, MME Hélène FLORIS-GRECO, MME Claudette BRUGEROLLE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, MME Véronique TALON, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Gérard SALAT.

**Absents excusés :**

M. Michel ROUFFIAC, M. Jacques BODEAU, M. André ANGELVY, M. Albert HUGON, MME Patricia ROCHÈS, M. Richard BONAL, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Robert BOUDON, M. Louis PECHAUD, M. Jean-Marie MÉZANGE, M. Thierry ANGLADE, M. Joël LABORIE, M. Jean-Luc FAURE, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN, MME Agnès AMARGER.

**Pouvoirs :**

MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD  
M. Jean-Pierre ESTAMPE donne pouvoir à Michel DURIOL  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Pierre JARLIER  
M. Erick CHASTANG donne pouvoir à Philippe DELORT  
MME Marie-Pierre DEVAUX donne pouvoir à MME Claudette BRUGEROLLE  
M. Hervé CARTAYRADE donne pouvoir à MME Christiane MEYRONEINC  
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Véronique TALON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 21 novembre 2019 et que la convocation avait été faite le 6 novembre 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h32.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,**

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

- ✚ **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur René KAIQUE en qualité de conseiller communautaire titulaire et de Monsieur Michel BADUEL en qualité de conseiller communautaire suppléant.
- ✚ **DIT** que le conseiller communautaire titulaire siégera dorénavant au conseil communautaire et aux commissions où siégeait le précédent représentant de la commune de Brezons.

POUR : 60 VOIX

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2019**

✚ **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire 25 septembre 2019.

POUR : 60 VOIX

**PROPOSITION D'ADMISSION DE CREANCES ETEINTES**

✚ **DÉCIDE D'ADMETTRE** en créances éteintes la créance détaillée ci-dessous :

– DÉCHETTERIES : 25.37 € exercice 2017

✚ **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget primitif 2019 concerné.

POUR : 60 VOIX

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CLUB HOUSE À PIERREFORT**

✚ **DÉCIDE DE VOTER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie en annexe à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA RESTAURATION DE LA TOUR DU JARDIN DE SAINT-MARTIN**

✚ **DÉCIDE DE VOTER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie en annexe de la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU BELVEDERE ET DES ABORDS DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - MAISON DE L'HABITAT**

✚ **DÉCIDE DE VOTER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie en annexe à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année N+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET GENERAL - DÉCISION MODIFICATIVE**

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

<b>Budget général – FPIC / Attribution de compensation - Ajustement</b>				
D-c/739211 - Attribution de compensation		3 210.00 €		
D-c/739223 - FPIC		3 342,00 €		
D-c/022 - Dépenses imprévues	25 078 €			
R-c/73211 - Attribution de compensation			5 538.00 €	
R-c/73223 - FPIC			12 988,00 €	
<b>Budget général op 72 Multiple rural de Malbo –Travaux de mise aux normes</b>				
D-c/2313 - Constructions		2 000 €		
D-c/2312-Op 79 - Agencements de terrains	2 000 €			

<b>Budget général – op 66 Crématorium</b>				
D-c/2031-- Etudes		4 600 €		
D-c/2312-Op 79 - Agencements de terrains	4 600 €			
<b>Budget général – op.71 – Parc Thermal</b>				
D-c/2312-041 – Installations		13 440 €		
R-c/2031-041 - Etudes				13 440 €
<b>Budget général – op 59 -Fonds de concours Ville de St Flour vidéoprotection</b>				
D-c/20421-- Constructions		3 266 €		
D-c/2312-Op 79 - Agencements de terrains	2 400 €			
D-c/2031-Op 80 - Frais d'étude	866 €			
<b>Budget général – op.74 – Club House Pierrefort</b>				
R-c/1311-74 – Subventions Etat			84 000 €	
R-c/1312-74 – Subvention région			60 000 €	
R-c/1313-74 – Subvention département			21 000 €	
R-c/1321-74 – Subventions Etat				12 857 €
R-c/1322-74 – Subvention région				51 428 €
R-c/1323-74 – Subvention département				38 570 €
R-c/1341-74 – Subvention DETR				41 653 €
D-c/2031-Op 80 - Frais d'études	20 492 €			
<b>RPE – Achat d'équipement Transfert de section</b>				
D-c/2188-op 68		620 €		
R-c/1311-op 68				496 €
D-c/6226-Service RPE	124 €			
c/021-Virement de la section de fonctionnement				124 €
c/023-Virement à la section d'investissement		124 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 60 VOIX

**OBJET : BUDGET ANNEXE CONSERVATOIRE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Budget Conservatoire – Ajustement lié au mode de recrutement d'un professeur</b>				
D-c/6226 - Honoraires	5 000 €			
D-c/64131 - Rémunération personnel non titulaire		5 000 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 60 VOIX

**BUDGET ANNEXE DECHETTERIE 2019 - DÉCISION MODIFICATIVE**

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Budget Déchetteries – Ajustement masse salariale</b>				
D-c/64131 - Rémunérations		2 500 €		
R-c/6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel				2 500 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 60 VOIX

**BUDGET ANNEXE ZA DE BELVEZET 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE**

✚ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Budget annexe ZA de Belvezet – Ajustement</b>				
D-c/6045 – frais d'études terrains à aménager		31 640 €		
R-c/7015 – vente de terrains				31 640 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.  
POUR : 60 VOIX

**MANDAT SPECIAL CONFIE AU PRESIDENT**

✚ **DÉCIDE DE DONNER** mandat spécial au Président Pierre JARLIER pour défendre la candidature du Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour Communauté auprès du Ministère de la Culture à Paris ;

✚ **DÉCIDE DE PRENDRE EN CHARGE** l'intégralité des frais occasionnés par cette mission, sur la base des dépenses réelles effectuées, sur présentation des pièces justificatives correspondantes, et dans une limite maximum de 900 € TTC.

POUR : 60 VOIX

19h57 : Monsieur Bruno PARAN rejoint la séance du conseil communautaire

**PHOTOTHEQUE COMMUNAUTAIRE ET CESSIOn DE CLICHES EN PERIODE ELECTORALE**

✚ **APPROUVE** le principe de céder aux candidats aux élections municipales de mars 2020 et qui en exprimeraient la demande, des photographies issues de la photothèque communautaire dans les conditions sus visées ;

✚ **DÉCIDE DE FIXER** le tarif unitaire de l'acquisition d'un cliché à 10 € nets ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

POUR : 61 VOIX

**ADHÉSION DE SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER S.M.A.F. AUVERGNE**

✚ **DEMANDE** l'adhésion de Saint-Flour Communauté à l'EPF-SMAF Auvergne ;

✚ **APPROUVE** les statuts annexés à la délibération ;

✚ **ACCEPTÉ** la mise en place de la Taxe Spéciale d'Équipement sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

✚ **DÉSIGNE** pour siéger à l'Assemblée générale de l'EPF-SMAF Auvergne :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Saint-Flour	MME. Mireille VICARD	MME. Marguerite TARRISSON
Saint-Georges	MME. Bernadette ANTONY	M. Jean-Jacques MONLOUBOU
Neuvéglise-Sur-Truyère	MME. Céline CHARRIAUD	M. Bernard MAURY
Val d'Arcomie	M. Bruno PARAN	M. Jean-Claude CHASTANG
Pierrefort	M. Louis GALTIER	M. René PELISSIER
Chaudes-Aigues	M. René MOLINES	M. René BRANDELY
Alleuze	M. Michel ROUFFIAC	M. Sébastien CUSSAC
Andelat	M. Daniel MIRAL	M. Guy MICHEL

Anglards de Saint-Flour	M. Jacques BODEAU	MME. Gilberte BEUVAIN
Anterrieux	M. Louis RAYNAL	M. Marcel CHASTANG
Brezons	M. René KAIQUE	M. Michel BADUEL
Cézens	M. André ANGELVY	M. Bertrand BARRIOL
Chaliers	MME. Bernadette RESCHE	M. Jean Paul PORTAL
Clavières	M. Albert HUGON	M. Jean VIGIER
Coltines	M. Joseph BOUDOU	M. Gabriel FROMAGE
Coren	MME. Patricia ROCHÈS	M. Bernard VICARD
Cussac	M. Guy MICHAUD	MME. Bernadette DELPIROU
Deux-Verges	M. Pascal POUDEVIGNE	M. Arnaud DELPRAT
Espinasse	M. Christian GENDRE	M. Olivier ASTRUC
Fridefont	M. Pierre CHASSANG	M. André FARGES
Gourdièges	M. Bernard COUDY	M. Christophe RIGAL
Jabrun	M. Louis NAVECH	M. Jean-Louis ROLLAND
Lacapelle Barrès	M. Richard BONAL	MME. Andrée AJALBERT
La Trinitat	M. André JUGIEU	M. Frédéric ASTRUC
Lastic	MME. Martine CHAZARIN	M. Serge TALAMANDIER
Les Ternès	MME. Sylvie PORTAL	M. Camille BESSETTE
Lieutadès	M. Robert BOUDON	MME. Monique DELFAU
Lorcières	M. Joël BRUN	M. Francis REVERSAT
Malbo	M. Louis PECHAUD	M. Philippe VIDALENC
Maurines	M. Gérard BONIFACIE	M. Jean-Louis BOUSQUET
Mentières	M. Michel AMARGER	MME. Marina BESSE
Montchamp	M. Jean-Paul RESCHE	M. Jean-Michel CUSSAC
Narnhac	M. Jean-Marie MEZANGE	M. Jean-Pierre CHASSANG
Paulhac	MME. Annie ANDRIEUX	M. Jacky BARRIOL
Paulhenc	M. Jean-Pierre ESTAMPE	M. Daniel RODIER
Rezentières	M. Philippe ECHALIER	M. Pierre CROS
Roffiac	MME. Aline HUGONNET	M. Jean-Louis BERGER
Ruynes-en-Margeride	M. Gérard DELPY	M. François ODOUL
Saint Rémy de Chaudes-Aigues	M. Vital GENDRE	M. Louis VERRIERE
Sainte-Marie	M. Pierre SEGUIS	MME. Lise CHASTANG
Saint-Martial	MME. Véronique TALON	MME. Ghislaine FARGES
Saint-Martin-sous-Vigouroux	M. Michel DURIOL	MME. Sophie BENEZIT
Saint-Urcize	M. Bernard REMISE	M. Bernard GEORGES
Soulages	M. Olivier REVERSAT	M. Frédéric MUNERY
Talizat	M. Bernard CHAMBARON	M. Pierre BILA
Tanavelle	M. Gilbert CHEVALIER	MME. Ginette GASTAL
Tiviers	M. Eric GOMESSE	MME. Nelly MAURANNE
Ussel	MME. Nadine DUFOUR	M. Henri VIDAL
Vabres	MME. Marie-Claire TOURRETTE	M. Gilbert CLAVILIER

Valuéjols	M. Christophe VIDAL	M. Bernard AURIERE
Védrines-Saint-Loup	M. Jean-Marc BOUDOU	M. Rémi MOLINARI
Vieillespesse	MME. Agnès AMARGER	M. Aimé BAGUET
Villedieu	M. Gérard SALAT	MME. Yolande CHASSANG

✚ **DECIDE** que dans l'hypothèse d'une baisse des taux de fiscalité directe de l'E.P.C.I. par variation proportionnelle en 2020, la baisse de recettes fiscales sera financée par reprise sur la provision existante sur le budget primitif (budget général) 2020.

POUR : 61 VOIX

**AMENAGEMENT DU LAC DE BELVEZET EN VUE DE SA VALORISATION ET DE SON APPROPRIATION LOCALE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

✚ **DECIDE DE RETENIR** les entreprises ci-dessous nommées aux montants ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
<b>Lot n°1 :</b> Aménagements paysagers en milieux naturels et sensibles	Société de Travaux d'Environnement (S.T.E.) 63 800 COURNON D'AUVERGNE	184 884 €
<b>Lot n°2 :</b> Toilettes autonomes	SCOP SA SANISPHERE 26 110 SAINT-FERREOL	15 550 €
<b>Lot n°3 :</b> Bâtiment d'accueil	CHAREIRE 15 100 SAINT-FLOUR	46 670 € (dont option à 6980 €)
<b>Lot n°4 :</b> Serrurerie - signalétique	MIC SIGNALOC 63 800 COURNON D'AUVERGNE	15 807 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>262 911 €</b>

✚ **DECIDE D'ATTRIBUER** les marchés à ces entreprises aux montants susvisés, représentant un montant total de 262 911 € € H.T. ;

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Maîtrise d'œuvre	30 200 €	UNION EUROPEENNE (L.E.A.D.E.R.)	99 657,74 €
		REGION AU.R.A. (CONTRAT AMBITION REGION)	46 897,76 €
Travaux	262 911 €	ÉTAT (D.E.T.R.)	87 933,30 €
		Autofinancement (20 %)	58 622,20 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>293 111 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>293 111 €</b>

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Union Européenne au titre du programme L.E.A.D.E.R. pour un montant de 99 657,74 € H.T. ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région AU.R.A. au titre du Contrat Ambition Région pour un montant de 46 897,76 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président solliciter l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. pour un montant de 87 933,30 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**RÉAMENAGEMENT DE L'ESPACE FORME ET DES ESPACES EXTERIEURS DU CENTRE AQUALUDIQUE - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

✚ **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché de service à conclure avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de SOHO ATLAS (mandataire du groupement), IGETEC, PACK INGENIERIE, SYMBIEAU TECH ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 61 VOIX

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES**

✚ **APPROUVE** l'attribution des marchés de service aux cabinets d'assurances ci-après désignés, et aux montants proposés par chacun d'entre eux ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de service relatifs aux lots n°1, n°2, n°3 et n°4 avec les fournisseurs ci-dessous :

LOTS	Assurances	MONTANT TTC €
Lot n°1 : <b>Domage aux biens</b>	GROUPAMA D'OC 13 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 12 000 RODEZ	<b>14 700.70 €</b>
Lot n°2 : <b>Responsabilité civile</b>	VHV/PILLIOT Rue de Witternesse, BP 40 002 62 921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	<b>5 618.07 €</b>
Lot n°3 : <b>Assurance flotte automobile</b>	MAIF 200 boulevard Salvador Allendé, 79 018 NIORT Cedex 09	<b>15 599.39 €</b> <b>Auto mission 360.96 €</b>
Lot n°4 : <b>Protection juridique</b>	MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA /PILLIOT Rue de Witternesse, BP 40 002 62 921 AIRE SUR LA LYS CEDEX	<b>1 187.88 €</b>

POUR : 57 VOIX

ABSTENTIONS : 4 (M. Louis GALTIER, M. Michel DÛRIOL détenteur du pouvoir de M. Jean-Pierre ESTAMPE et M. Bernard COUDY)

**SUIVI ANIMATION DE L'OPAH-RU ET DU PIG TERRITORIAL HABITAT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES**

- ✚ **DÉCIDE D'ATTRIBUER** le marché à l'Association loi 1901 OCTEHA - Carrefour de l'agriculture - 12026 RODEZ cedex 9 en qualité de mandataire du groupement ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché de prestations de services.

POUR : 61 VOIX

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR, SAINT-FLOUR COMMUNAUTE ET ACTION LOGEMENT**

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe à la délibération conclure avec Action Logement et la Ville de Saint-Flour ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document relatif à cette affaire.

POUR : 61 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A L'EURL MICHEL CHAREIRE**

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 210.06 € à l'EURL Michel CHAREIRE, sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 61 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A LA SARL LA CAVE DU PALAIS**

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 204.96 € à la SARL LA CAVE DU PALAIS, sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet de rénovation et modernisation de son local d'activité et d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 61 VOIX

**SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A MONSIEUR RICHARD RAYNAL**

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 000 € à Richard RAYNAL, sis à Pierrefort, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet de rénovation et modernisation de son local d'activité et d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 61 VOIX

**CONTRAT LOCAL DE SANTE - POSTE DE COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTE**

- ✚ **DECIDE** de poursuivre le partenariat avec Hautes Terres Communauté tendant à une mutualisation pour la 3<sup>ème</sup> année du coordonnateur territorial de santé ;
- ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 61 VOIX

**CONTRAT LOCAL DE SANTE - FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ - ANNEE 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

- ✚ **DECIDE DE POURSUIVRE** le partenariat entre l'Agence Régionale de Santé, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, pour la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;
- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du poste de coordonnateur territorial de santé, pour la 3<sup>ème</sup> année, et la demande de soutien de l'Union Européenne au titre du programme L.E.A.D.E.R :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles	
Frais salariaux (Dépenses éligibles LEADER 28 506.99 €)	37 951.80 €	ARS – F.I.R L.E.A.D.E.R Autofinancement	18 975.90 € 10 850.97 € 8 124.93 €
<b>Total</b>	<b>37 951.80€</b>		<b>37 951.80€</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'A.R.S. au titre du F.I.R. ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces demandes.

POUR : 61 VOIX

**CONTRAT DE RURALITE 2017-2020 - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE 2019**

- ✚ **APPROUVE** les montants de l'avenant à la convention financière 2019 du Contrat de Ruralité, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions au titre du Contrat de ruralité pour les actions inscrites dans l'avenant à la convention financière 2019 et ayant pour maître d'ouvrage Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention financière du Contrat de Ruralité avec l'État, pour l'année 2019, et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 61 VOIX

21H25 : M. Jean-Paul RESCHE quitte la séance du conseil communautaire

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE FORME ET DES ESPACES EXTÉRIEURS DU CENTRE AQUALUDIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE**

- ✚ **APPROUVE** le nouveau plan de financement du projet de « réaménagement de l'espace forme et des espaces extérieurs du centre aqualudique – phase 1 études et réalisation d'un pentagliss », tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Études de maîtrise d'œuvre Pentagliss	106 160 € 47 885 €	État - Contrat de ruralité Département – Contrat Cantal développement Autofinancement	61 618 € 46 214 € 46 214 €
<b>Total</b>	<b>154 045 €</b>	<b>Total</b>	<b>154 045 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité dans le cadre de l'avenant à la convention financière 2019, d'un montant de 61 618 € ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 60 VOIX

**AMENAGEMENT DU BELVEDERE DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - PHASE 1 ETUDE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE**

- ✚ **APPROUVE** le nouveau plan de financement du projet « d'aménagement d'un belvédère pour le CIAP - phase 1 étude », tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Études	54 000 €	État - Contrat de ruralité	21 600 €
		Conseil Régional (Contrat Ambition Région)	6 188 €
		Département - Contrat Cantal développement	8 845 €
		Autofinancement	17 367 €
<b>Total</b>	<b>54 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>54 000 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité dans le cadre de l'avenant à la convention financière 2019, d'un montant de 21 600 € ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 60 VOIX

**EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE : ETUDE DE PROGRAMMATION - AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE**

- ✚ **APPROUVE** le nouveau plan de financement de l'étude de programmation de la maison de santé pluridisciplinaire de Neuvéglise-sur-Truyère, tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude de programmation	3 700 €	Etat - Contrat de ruralité	1 480 €
		Autofinancement	2 220 €
<b>Total</b>	<b>3 700 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 700 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Contrat de Ruralité dans le cadre de la convention financière 2019, d'un montant de 1 480 €.

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 60 VOIX

**MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE PIERREFORT : ÉTUDE DE PROGRAMMATION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ**

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette étude tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude de programmation	11 100 €	Etat - Contrat de ruralité 40%	4 440 €
		Autofinancement	6 660 €
<b>Total</b>	<b>11 100 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 100 €</b>

- ✚ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité à hauteur de 40% du montant total de l'étude de programmation ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - MAISON DE L'HABITAT DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ**

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement des travaux d'aménagement des abords du CIAP et de la maison de l'habitat, tel que proposé détaillé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux Éclairage Études techniques	264 185 € 30 000 € 15 605 €	État - Contrat de ruralité - Travaux	107 700 €
		Région - Contrat Ambition Région	61 958 €
		État - DETR	77 447 €
		Autofinancement	62 685 €
<b>Total</b>	<b>309 790 €</b>	<b>Total</b>	<b>309 790 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité dans le cadre de la convention financière 2019, d'un montant de 107 700 € ;
  - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de cette démarche.
- POUR : 60 VOIX

**MISE EN LUMIERE DES ABORDS DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - MAISON DE L'HABITAT ET DE SON BELVEDERE - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE SAINT-FOUR**

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Saint-Flour, désignée mandataire pour la mission de mise en lumière des abords du CIAP et de son belvédère ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
- ✚ **DÉSIGNE** Monsieur le Président en tant que représentant de Saint-Flour Communauté pour le suivi de l'étude ;
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus dans l'autorisation de programme-crédits de paiement relative à cette opération.

POUR : 60 VOIX

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU DOMAINE NORDIQUE PRAT DE BOUC-HAUTE PLANEZE ET LA CONDUITE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE PRAT DE BOUC**

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat pour la gestion du domaine nordique Prat de Bouc Haute-Planèze et la conduite du projet de développement de Prat de Bouc saison 2019/2020 tel qu'annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec Hautes Terres Communauté au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que toute pièce nécessaire.

POUR : 60 VOIX

**DEMARCHE DE CLASSEMENT A L'UNESCO DES VIADUCS DE GARABIT ET DU VIAUR - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir entre les communautés de communes du Pays Ségali, du Carmausin Ségalas et de Saint-Flour Communauté, relative aux marchés de prestations de services relatifs à l'accompagnement et à l'ingénierie ;
- ✚ **DÉSIGNE** M. Jean-Jacques MONLOUBOU, en qualité de suppléant du Président de Saint-Flour Communauté pour siéger au comité de pilotage ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**« GRENIER DE LILI » - MALBO - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION PERMANENTE - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT**

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous précisé ;

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	147 466,00 €	Etat - D.E.T.R.	51 418,85 €
Maîtrise d'œuvre	16 221,26 €	Etat - Contrat de ruralité	23 885,00 €
Mission SPS	2 490,00 €	CD15	25 500,00 €
Mission CT	2 600,00 €		
ADO	5 898,64 €	Autofinancement	73 872,05 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>174 675,90 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>174 675,90 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides du Conseil départemental du Cantal au titre du Contrat Cantal Développement pour un montant de 25 500 € ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**ÉTUDE DE DÉFINITION D'UN SCHÉMA D'ORGANISATION DES SERVICES « PETITE ENFANCE » - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER**

- ✚ **APPROUVE** le projet d'étude de définition d'un schéma d'organisation des services « Petite enfance » ;
- ✚ **APPROUVE** le plan de financement relatif à la mise en œuvre de l'étude de définition d'un schéma d'organisation des services « petite enfance » tel que présenté ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Etude	19 350 €	LEADER	14 000,51 €
		Autofinancement	5 349,49 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>19 350 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>19 350 €</b>

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre du Programme LEADER du Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 60 VOIX

**SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE SOULAGES, ÉDIFICE CULTUEL NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

✚ **DÉCIDE DE SOUTENIR** la restauration de l'église de Soulages dans le cadre du programme de restauration des édifices cultuels non protégés au titre des Monuments historiques ;

✚ **DÉCIDE D'ATTRIBUER** un fonds de concours à la commune de Soulages à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 204 029 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;

✚ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 9 000 € pour la commune de Soulages.

POUR : 60 VOIX

**SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE TIVIERS, ÉDIFICE CULTUEL NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

✚ **DÉCIDE DE SOUTENIR** la restauration de l'église de Tiviers dans le cadre du programme de restauration des édifices cultuels non protégés au titre des Monuments historiques ;

✚ **DÉCIDE D'ATTRIBUER** un fonds de concours à la commune de Tiviers à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 193 489 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;

✚ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 9 000 € pour la commune de Tiviers.

POUR : 60 VOIX

**SOUTIEN À LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-LAURENT DE VIGOUROUX, ÉDIFICE CULTUEL NON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS**

✚ **DÉCIDE DE SOUTENIR** la restauration de l'église Saint-Laurent de Vigouroux dans le cadre du programme de restauration des édifices cultuels non protégés au titre des Monuments historiques ;

✚ **DÉCIDE D'ATTRIBUER** un fonds de concours à la commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux à hauteur de 15% du montant HT des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 91 138 € au stade de la signature des marchés avec un plafond de subvention de 9 000 € par projet ;

✚ **FIXE** le montant prévisionnel du fonds de concours à 9 000 € pour la commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux.

POUR : 60 VOIX

**LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - ASSISTANCE AU RENOUVELLEMENT ET A L'EXTENSION DU LABEL ET À LA MISE EN ŒUVRE DU CIAP - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER AU TITRE DE LA TROISIÈME ANNÉE**

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif au renouvellement et à l'extension du label Pays d'art et d'histoire et à la mise en œuvre du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, tel que détaillé ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	33 080,04 €	LEADER	21 171,22 €
		Autofinancement	11 908,82 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 080,04 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>33 080,04 €</b>

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention de l'Union européenne au titre du programme LEADER pour la troisième année ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN AUX PRODUCTIONS A FORT ANCRAGE TERRITORIAL – AIDE A L'ACHAT DE SEMENCES DE LENTILLES BLONDES –JEAN-PAUL RESCHE**

✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 51,00 € (correspondant à 40% de 127,50 € HT d'investissement) à M. Jean-Paul RESCHE, en application de la fiche action 1.7 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'achat de semences de lentilles blondes ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;

✚ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 51,00 € ;

✚ **DÉCIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 57 VOIX

ABSTENTIONS : 3 (M. Michel DURIOU détenteur du pouvoir de M. Jean-Pierre ESTAMPE et M. René PELISSIER)

**PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN A L'AGROECOLOGIE - AIDE A L'ACQUISITION D'UN COMBINE DE SEMIS DIRECT CUMA DU PRADAL**

- ✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel maximum de 7 496,00 € (correspondant à 40 % de 18 740 € HT d'investissement) à la CUMA du Pradal, en application de la fiche action 1.11 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020, en soutien au projet d'acquisition d'un combiné de semis direct ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
- ✚ **DIT** que le montant définitif de l'aide de Saint-Flour Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées, avec un plafond maximum de l'aide à hauteur de 7 496,00 € ;
- ✚ **DECIDE DE SIGNER** toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 60 VOIX

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS DU REMONTALOU, DU LEVANDÈS ET DU LEBOT - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PNR DE L'AUBRAC**

- ✚ **APPROUVE** le principe de la réalisation d'un programme pluriannuel de gestion à l'échelle des bassins versants du Remontalou, du Levandès et du Lebot ;
- ✚ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion à l'échelle des bassins versants du Remontalou, du Levandès et du Lebot entre Saint-Flour Communauté et le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de l'Aubrac ;
- ✚ **DECIDE DE PRENDRE EN CHARGE** la part d'autofinancement restant à charge de cette opération, estimée à un montant maximal de 8 890 € TTC ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, à effectuer toutes les démarches administratives et à engager les dépenses relatives à cette opération sous réserve des crédits qui seront inscrits au budget annuel et des subventions obtenues ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

POUR : 60 VOIX

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) DU BASSIN VERSANT DU BÈS - APPROBATION DU PPG DU BASSIN VERSANT DU BÈS - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PNR DE L'AUBRAC POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PPG DU BASSIN VERSANT DU BÈS**

- ✚ **APPROUVE** les actions programmées dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Bès ;
- ✚ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du PPG du bassin versant du Bès au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac afin qu'il en assure l'exécution pour le compte de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **DECIDE DE MANDATER** le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac pour coordonner la demande de Déclaration d'intérêt général réalisée auprès des services préfectoraux des départements concernés ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;
- ✚ **DESIGNE** M. Guy MICHAUD pour siéger en tant que délégué titulaire au comité de pilotage du Programme Pluriannuel de Gestion et M. René MOLINES en qualité de suppléant.

POUR : 60 VOIX

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DU BÈS - DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

- ✚ **DECLARE** d'intérêt général les travaux réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion du Bès, sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter Madame le Préfet du Cantal afin que soit déclaré l'intérêt général de ces travaux ;
- ✚ **DECIDE DE CONFIER** au Syndicat d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac l'élaboration du dossier de Déclaration d'intérêt général ;
- ✚ **AUTORISE** le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général auprès des Services de l'État, sans enquête publique ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

POUR : 60 VOIX

**NARSE DE NOUVIALLE - SOLLICITATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE**

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental du Cantal pour envisager la création d'un Espace Naturel Sensible sur l'intégralité de la Narse de Nouvialle ;
- ✚ **DECIDE DE LUI DONNER MANDAT** pour solliciter le soutien des communes concernées à savoir Tanavelle, Roffiac et Valuéjols ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 60 VOIX

**ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY DE LA TUILE - APPROBATION DU CONTRAT ENS 3EME GÉNÉRATION**

- ✚ **APPROUVE** le programme d'actions du nouveau contrat ENS du Puy de la Tuile et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2020 à 2024 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat ENS qui sera établi avec le Conseil Départemental du Cantal ;
- ✚ **DÉSIGNE** M. René MOLINES et M. Pascal POUDEVIGNE en qualité de représentants titulaires et M. Louis NAVECH et M. Louis RAYNAL, en qualité de représentants suppléants de Saint-Flour Communauté pour siéger au comité de suivi.

POUR : 60 VOIX

**CONTRAT LOCAL DE SANTE - CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ**

- ✚ **DECIDE DE PROLONGER** ledit poste dans les conditions ci-dessous :

Période	Emploi	Nombre de postes	Rémunération
<b>Chargé de mission coordonnateur territorial de santé</b>			
01/04/2020 au 03/11/2020	Grade des attachés territoriaux Temps complet : 1 ETP	1	IB490/IM423

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à établir et signer un avenant au contrat du Coordonnateur Local de Santé actuellement en poste ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce contrat.

POUR : 60 VOIX

**ENVIRONNEMENT - OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION ALIMENTATION ET STRATEGIE ALIMENTAIRE**

- ✚ **DECIDE D'OUVRIRE** ledit poste de Chargé de Mission Alimentation et Stratégie Alimentaire au tableau des effectifs de Saint-Flour Communauté à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;
- ✚ **DECIDE** que ledit poste de Chargé de Mission fera l'objet d'un contrat à durée déterminée d'un an à compter de son entrée en vigueur ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-3 2ème de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée un agent non titulaire selon les modalités ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
1 an (Renouvelable)	Grade des Ingénieurs Temps complet : 1 ETP	1	IB 441 / IM 388 selon grille en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2019

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
- ✚ **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence ;
- ✚ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

POUR : 60 VOIX

**DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES - OUVERTURE D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION SERVICES ET MOBILITE – USAGES NUMÉRIQUES**

- ✚ **DECIDE D'OUVRIRE** ledit poste de Chargé de Mission Services et Mobilité – Usages numériques au tableau des effectifs de Saint-Flour Communauté dans les conditions précisées ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;
- ✚ **DECIDE** que ledit poste de Chargé de Mission fera l'objet d'un contrat à durée déterminée d'un an à compter de son entrée en vigueur ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter dans les conditions fixées par l'article 3-3 2ème de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée un agent non titulaire selon les modalités ci-dessous :

Durée	Emploi	Nombre de poste(s)	Rémunération
1 an (Renouvelable)	Grade des attachés Temps complet : 1 ETP	1	IB 441 / IM 388 selon grille en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2019

- ✚ **AUTORISE** à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
- ✚ **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
- ✚ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

POUR : 60 VOIX

## **DÉCHETTERIE - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)**

- + **DECIDE DE MODIFIER et DE PORTER** le temps de travail du contrat s'inscrivant dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences créé par délibération n°2019-56 en date du 27 mai 2019, de 26h00 (temps non complet) à 35h00 (temps complet) à compter du 01/11/2019 ;
- + **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence ;
- + **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette modification du temps de travail (Contrat de travail, conventions et éventuels avenants).

POUR : 60 VOIX

## **INSTAURATION D'UN COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)**

- + **DECIDE D'INSTAURER** le Compte Epargne Temps au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;
- + **DECIDE DE FIXER** les modalités d'application telles que définies dans le projet de règlement joint en annexe à la délibération ;
- + **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à l'instauration du Compte Epargne Temps (CET).

POUR : 60 VOIX

## **RENOUVELLEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – RISQUE PREVOYANCE**

- + **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation pour le risque prévoyance ;
- + **DECIDE DE MAINTENIR** une participation mensuelle de 15 € brut aux agents titulaires, stagiaires, et non titulaires de droit public ou privé qui sera proratisée en fonction du temps de travail ;
- + **PRÉCISE** que la participation ne pourra pas être cumulée avec une quelconque autre aide concernant ledit contrat et qu'elle ne pourra pas être supérieure au montant de la cotisation ;
- + **PRÉCISE** que les bulletins d'adhésion des agents devront être établis à leur nom ;
- + **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette convention et tout acte en découlant.

POUR : 60 VOIX

## **CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - ÉTAT DES HEURES D'ENSEIGNEMENT DES ENSEIGNANTS ARTISTIQUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

- + **AUTORISE** Monsieur le Président à ajuster les horaires tels que précisés ci-dessous rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

- **Enseignement du violon et violon traditionnel / Direction orchestre symphonique (1h)**  
Prévision : 9h15 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 9h15 hebdomadaires
- **Enseignement de la clarinette / Direction d'orchestre d'harmonie (2h)**  
Prévision : 7h45 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 7h15 hebdomadaires
- **Enseignement du piano (4h15) / Formation Musicale adultes (1h)**  
Prévision : 5h00 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 5h15 hebdomadaires
- **Enseignement du piano (9h45) / Formation Musicale (2h)**  
Prévision : 12h00 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 11h45 hebdomadaires
- **Enseignement des percussions (5h15) / piano (6h45)**  
Prévision : 12h00 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 12h00 hebdomadaires
- **Accompagnement**  
Prévision : 1h15 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 1h15 hebdomadaires
- **Enseignement de l'accordéon diatonique**  
Prévision : 4h30 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 4h30 hebdomadaires
- **Enseignement de la guitare (10h) / Musiques Actuelles (2h) / éveil musical (1h30) / Formation Musicale (3h45) / chorale enfants (0h45)**  
Prévision : 18h15 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 18h00 hebdomadaires
- **Enseignement de DUMiste**  
Prévision : 14h30 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 14h30 hebdomadaires
- **Enseignement de la danse Contemporaine et de la danse Hip-Hop**  
Prévision : 20h00 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 20h30 hebdomadaires
- **Enseignement de l'art dramatique**  
Prévision : 6h30 hebdomadaires  
Effectif 2019-2020 : 6h30 hebdomadaires

POUR : 60 VOIX

#### DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

‡ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR : 60 VOIX

#### ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2019 - DÉFINITION DU MONTANT DEFINITIF PAR COMMUNE

‡ **DECIDE DE FIXER** le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2019, tel que précisé en annexe à la délibération ;

‡ **DIT** que ce montant évoluera en fonction des montants des charges liées aux prochains transferts de compétences de Saint-Flour Communauté.

POUR : 60 VOIX

#### ACQUISITION D'UN PARC MATERIEL POUR DEVELOPPER LA DIFFUSION ARTISTIQUE - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

‡ **APPROUVE** le projet d'acquisition d'équipements spécifiques pour développer la diffusion musicale, théâtrale et chorégraphique sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

‡ **APPROUVE** le plan de financement relatif à ce projet tel que présenté ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Acquisition Matériel Sonorisation	29 527,76 €	LEADER	40 077,40 €
Acquisition Matériel Eclairage	12 899,00 €	Autofinancement	10 019,36 €
Acquisition Matériel Scénique	7 670,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>50 096,76 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>50 096,76 €</b>

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre du Programme LEADER du Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne ;

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 60 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

A Saint-Flour, le 18 novembre 2019

Le Président,

Pierre JARLIER



Affiché le 21 NOV. 2019

La Secrétaire de séance,

Véronique TALON